

Jacques Guilhaumou

DANS ANNALES HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 2023/2 (N° 412), PAGES 200 À 202

Le tome I du *Dictionnaire Robespierre* publié en 2015 sous la direction de Cesare Vetter et Elisabetta Gon, et avec la collaboration de Marco Marin, disponible à l'adresse <https://www.openstarts.units.it/handle/10077/33626>, se présentait comme la première étape de la mise en place d'une histoire du lexique de l'Incorruptible sous la forme d'un corpus numérisé des discours de Robespierre. Le présent volume constitue la seconde étape de la publication en plusieurs volumes des concordances des termes les plus significatifs du discours robespierriste. Ce *Dictionnaire* propose et proposera donc dans les volumes suivants, avec l'aide de l'outil textométrique, une liste enrichie à chaque étape des concordances de mots clés du lexique de Robespierre. De manière encore plus large, la numérisation du corpus Robespierre n'est qu'une étape dans la formation d'une banque de données unifiée des discours de la Révolution française, en intégrant d'autres auteurs révolutionnaires déjà « numérisés », soit tout ou partie des œuvres de Desmoulins, Hébert, Marat, Lequinio et Saint-Just. Présentement, les concordances de lexies simples présentées relèvent d'un nouveau choix significatif d'entrées lexicales du discours robespierriste. Il est aujourd'hui usuel qu'une banque de données numérisées soit interrogée à l'aide de logiciels d'analyses lexicométriques fournissant surtout des fréquences, des contextes, des concordances et des analyses factorielles des correspondances. Dans le cas présent, pour chaque mot indexé sont présentées sa fréquence absolue, sa fréquence relative normalisée et sa fréquence relative, puis sont éditées ses concordances. Il revient alors au lecteur de marquer son intérêt pour tel ou tel ensemble d'unités lexicales au regard de ses emplois dans le présent volume 2 du *Dictionnaire*. Le lecteur est donc convié à exprimer des évaluations et des considérations analytiques sur le matériel ainsi présenté.

Cesare Vetter en donne l'exemple dans son introduction, également disponible à l'adresse <https://revolution-francaise.net/2022/07/30/790-dictionnaire-robespierre-tome-2>. Il aborde des mots du vocabulaire de Robespierre auxquels il s'intéresse actuellement, ainsi des mots « Révolution », « liberté », « modération », ou qu'il a déjà étudiés dans d'autres publications, soit « fraternité », « vertu » et « bonheur ». Dans une démarche complémentaire avec celle de Cesare Vetter, Elisabetta Gon élargit, par son classement des concordances, l'univers lexical de Robespierre à l'aide d'un matériel textuel en format numérique mis à disposition des historiens et des linguistes.

Ainsi que le précise Cesare Vetter, Robespierre utilise une première fois le syntagme « révolution française » le 18 novembre 1790. Mais ce que l'historien a retenu, c'est sa célèbre formule dans sa *Réponse à Louvet* du 5 novembre 1792, « Citoyens, voulez-vous une révolution sans révolution ! », alors qu'il parle aussi de « Révolution française » au même moment. Nulle surprise donc si le champ sémantique de « révolution » a un large spectre, en prenant, comme le souligne Cesare Vetter, une dimension tout à la fois politique, économique, sociale et morale inscrite dans un horizon universaliste. Quant à l'intérêt de Robespierre pour le « bonheur » il ne concerne pas que le « bonheur public ». Le « bonheur individuel » est interchangeable avec « le bonheur des individus » et « le bonheur particulier », ce qui induit une dimension relationnelle du bonheur concernant tant la famille, le travail que l'engagement politique. Présentant les concordances de « liberté » dans le tome I sous les formes « liberté civile » (35) « liberté commune » (3) « liberté d'un particulier » (2) « liberté des femmes » (5) liberté des particuliers (1) liberté individuelle (63) liberté politique (14) « liberté publique » (153) « libertés individuelles » (1) et inclus ses nombreux emplois dans le titre de *Société des amis de la liberté et de l'égalité*, Cesare Vetter propose, dans la présente introduction, de classer les 4671 occurrences de « liberté », selon une division entre la liberté positive et la liberté négative d'après la terminologie d'Isaiah Berlin. Positive sous les désignations de « liberté politique » et de « liberté publique » propre à mettre l'accent sur la capacité politique de l'individu. Négative dans les acceptions de « liberté civile » et de « liberté individuelle » en vue de la protection de l'individu. Avec le champ lexical de « vertu », nous entrons dans l'espace des concordances présentées dans cet ouvrage. Notion centrale dans l'historiographie de la Révolution française, ne serait-ce que dans son association avec la « Terreur », le champ lexical de « vertu(s) » (723/370 occurrences) correspond à une position clé dans l'argumentation robespierriste. Ce n'est pas l'emploi

de « vertu(s) politique(s) » avec seulement deux emplois qui donne son sens à la vertu. Certes on trouve aussi des emplois de « vertu publique/républicaine/civique » mais les emplois de « vertu » se suffisent à eux-mêmes, tout particulièrement dans ses 22 occurrences au sein du dernier discours de Robespierre à la Convention *Contre les factions nouvelles et les députés corrompus* du 8 Thermidor an II (26 juillet 1794) au point qu'il en propose la définition suivante :

« Que dis-je, vertu ! C'est une passion naturelle, sans doute ; mais comment la connaîtraient-elles, ces âmes vénales qui ne s'ouvrirent jamais qu'à des passions lâches et féroces. [...] Mais elle existe, je vous en atteste, âmes sensibles et pures ; elle existe, cette passion tendre, impérieuse et irrésistible, tourment et délice des cœurs magnanimes ; cette horreur profonde de la tyrannie, ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie, cet amour plus sublime et plus saint de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime ; elle existe, cette ambition généreuse de fonder sur la terre la première République du monde. » (*Œuvres*, tome X, p. 554).

Un tel espace vertueux procède aussi d'une dimension genrée avec le champ lexical de « sœur » (20). Il y est principalement question de la relation frère-sœur en lien avec les termes d'« imagination », de « sensibilité », de « résistance », de « bonté » et de « souvenir ». Robespierre dresse certes le portrait de la sœur « modèle de toutes les vertus de son sexe, modestie, naïveté même, patriotisme, talents ». Mais il désigne également en négatif une femme de lettres, la comtesse de Genlis, tout à la fois « intrigante », « impudente » par sa présence dans le camp de Dumouriez à l'égal des femmes de « l'ancienne cour ». Quant au champ lexical de « fraternité » soit « fraternel(le), fraternel(le)s, fraternellement, fraternisation, fraterniser, fraternité » (9/21, 15/3, 2, 1, 1, 56) auquel on peut adjoindre « frère(s) » (168/216), Cesare Vetter y perçoit un trait significatif de l'ordre de la fonctionnalité historique par le fait du déplacement d'une fonction inclusive, avec la devise « liberté, égalité, fraternité » proposée par Robespierre dès le 5 décembre 1790, vers une fonction exclusive d'identification, avec la référence tout particulièrement aux « devoirs de la fraternité ». Quant au terme de « modération », il procède au sein de son champ lexical d'un large espace sémantique (« modérantisme, modérantistes, modérateur(s), modération, modéré(e), modérées, modérer, modérés » (49/1/3-2/83/22-13/10//8/62) d'usage uniquement péjoré. L'univers lexical de « fédéralisme », « fédéraliser », « fédéraliste(s) » (45/2/4-11) est d'emploi tout aussi péjoratif, avec sa première apparition au sein du lexique de Robespierre le 10 mars 1793 dans l'énoncé « inviter au fédéralisme ». Pour sa part, le champ lexical de « fédération », « fédérative(s) », « fédérées » et « fédéré(s) » (58/3-3/1/5-84) est plus clivé : il renvoie à une temporalité révolutionnaire, tout particulièrement la « fédération de 1792 » et à sa dimension héroïque, par contraste avec « la fédération de 1790 », « fédération nouvelle » entre les « aristocrates », les « royalistes », les « modérés » précise Robespierre. Quant à l'adjectif « fédéral », il est absent du discours de Robespierre. Le champ lexical de « jacobin » (13)/« Jacobins » (350) se réfère majoritairement à l'espace d'assemblée des « Jacobins/jacobins », soit à « la séance des Jacobins », à la « tribune des Jacobins » au « club des Jacobins », etc. Retenons aussi l'emploi vraiment faible de « Jacobin », soit 13 occurrences, et en particulier son usage à la séance des Jacobins du 26 février 1792. Robespierre insiste sur la nécessité d'éviter « le nom simple de Jacobin » au cours du débat sur « la circulaire de la quinzaine aux sociétés affiliées » (*Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*) et qu'« on lui substituât celui d'amis de la constitution qui est notre véritable dénomination », raison majeure à vrai dire. Il insiste en précisant la seconde raison de ce choix : « La seconde raison qui me fait désirer que nous nous en tenions pas au nom de Jacobin seul, c'est d'éviter d'adopter uniquement une dénomination qui fait naître sur le champ l'idée de corporation, et même de faction ». Une autre source (*Annales monarchiques*) redonne la position de Robespierre : « il connaît tout l'odieux que porte aujourd'hui le mot jacobin, Il en demande la suppression dans toutes les lettres adressées aux sociétés affiliées ». Remarquons également, dans un autre registre lexical, l'importance des usages de « conspirateur(s) » (54/357), « conspiration(s) » (256/112), conspirer (56) que l'on peut associer à ceux de « complot(s) » (87/177). Cesare Vetter note à ce propos que la comparaison des fréquences relatives de ces termes avec celles des mêmes termes dans les *Archives parlementaires* montre certes des différences, mais d'un moindre degré. Il en conclut qu'il n'est guère fiable de considérer que Robespierre est obsédé par l'idée de complot. D'un mot à l'autre du lexique de Robespierre, l'étape présente de l'enrichissement d'une base de données lexicales relative aux œuvres de Robespierre relève de la mise à disposition d'un *work in progress* auprès de la communauté scientifique.